*Au nom du collectif régional SECPA – Structures d'Exercice Coordonné Participatives des Pays de la Loire*

Nantes le 19 octobre 2026

**Madame la Députée, Monsieur le Député,**
**Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,**

**Objet** : Mobilisation régionale en faveur de la reconnaissance de la santé communautaire.

L'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale - PLFSS 2027 a débuté ce lundi 12 octobre 2026, à l'Assemblée nationale. Cette même date a été choisie pour convier l'ensemble des parlementaires de la région à une table ronde **« Agissons ensemble pour réinventer le système de santé ».** Soutenu par la Ville de Nantes, cet évènement a réuni plusieurs parlementaires, présents ou représentés.

A travers différents témoignages, il a permis de plonger dans le quotidien des maisons et centres de santé participatifs de la région pour mieux comprendre leur fonctionnement, appréhender l'approche médico-psycho-sociale et participative qu'ils déploient et étayer l'importance de leur dimension préventive. Témoins d'un renoncement aux soins encore trop prégnant, les participantes ont pu partager leurs réalités et les actions déployées pour éviter les ruptures de parcours, offrir une continuité des soins, quand bien souvent la santé s'est éloignée des priorités vitales d'une population qui en a pourtant le plus besoin.

13 ans d'espérance de vie à la naissance séparent les hommes les plus modestes des plus aisés. C'est 9 ans pour les femmes. Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette réalité, quand des solutions existent.
En Pays de la Loire, seule une maison de santé, à Angers (Les Hauts de Saint-Aubin), est entrée dans l'expérimentation nationale SECPa visant à leur donner un cadre légal et une pérennité financière. Et pourtant, d'autres structures existent sur le territoire national et notamment région. Ouvertes ou en passe de l'être, elles répondent aux besoins des territoires avec des taux de pauvreté élevés, que ce soit en quartier prioritaire politique de la ville ou au sein des territoires ruraux. C'est dans cette perspective que s'est constitué le collectif régional SECPa pour faire entendre la voix de toutes les structures.

Aujourd'hui, nous comptons sur la mobilisation des parlementaires pour permettre la reconnaissance de ce modèle. L'inscription des structures d'exercice coordonné participatives dans le droit commun est l'ultime recours, attendu des patients, des habitants, des professionnels et des territoires pour garantir un système de santé plus juste, plus accessible et plus résilient.

Au-delà des 26 structures expérimentatrices, c'est une réponse pour les plus de 60 maisons et centres de santé, annoncés dans le cadre des mesures Segur, qui est attendue. Une réponse structurante et transformatrice au regard des inégalités sociales et territoriales de santé qui continuent de s'aggraver. Donnons-leur les moyens de leur engagement.

Nous vous remercions du soutien que vous porterez à cette démarche, et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'assurance de notre considération distinguée.

Signataires :

**Marlène COLLINEAU**
**Adjointe à la Santé de la Ville de Nantes**

**Jean-Claude RAUX**
**Député 6ème circonscription de Loire-Atlantique**

**Andy KERBRAT**
**Député 2ème circonscription de Loire-Atlantique**

**Karim BENBRAHIM**
**Député 1ère circonscription de Loire-Atlantique**

**Catherine LE HECHO et Laïla LEGSAYER**
**Coprésidentes de CO'santé**

**Raphaëlle BIGOT, médecin généraliste et représentante de la MSP de Bellevue**

**Nicolas BLOUIN**
**Co directeur A VOS SOINS**

**Caroline URBAIN**
**Présidente URIOPSS Pays de la Loire**

**Sylvaine ASTOUL**
**Présidente La Mutualité Française des Pays de la Loire**

**Anne JOYAUT, coordinatrice et représentante de la MSP Le Mans Quartiers Sud**

**Camille CHENEAUX, coordinatrice et représentante de la MSP Nantes Nord**